

DRAGON

2 au 6 mai 2017, Douarnenez, France

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Grand Prix Dragon / National Open Dragon est organisé en baie de Douarnenez du 2 au 6 mai 2017 par la Société des Régates de Douarnenez (SRD), affiliée à la Fédération Française de Voile, en coopération avec l'Association France Dragon et sous l'égide de l'International Dragon Association, et avec le concours de Sea to See.

2. REGLES

La régata sera régie par les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing.
Les prescriptions de l'Autorité Nationale ne s'appliqueront pas.

3. PUBLICITE

La publicité est autorisée en application de la Régulation 20.4 de World Sailing. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

4. ADMISSIBILITE

- 4.1 Seuls les bateaux de la Classe Internationale des Dragon en possession d'un Certificat de Jauge valide sont admis à courir.
- 4.2 Les propriétaires des bateaux doivent être des membres à jour d'une Association Nationale Dragon.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site web : www.grandprixguyader.com
- 4.4 Le nombre de bateaux est limité à 100.

5. INSCRIPTIONS

- 5.1 Les inscriptions seront closes le 1^{er} mai.
- 5.2 Montant des engagements payables à l'Association Société des Régates de Douarnenez
 - 450 € avant le 1^{er} février
 - 550€ avant le 1^{er} avril
 - 650 € après le 1^{er} avril
- 5.3 Le paiement peut être fait par carte bancaire sur le site, par chèque (banque française uniquement) ou par transfert bancaire à :

Banque	Banque Populaire Atlantique
N° compte	31221151519
Nom titulaire	Association Société des Régates de Douarnenez
Code banque	13807
IBAN	FR76 1380 7000 4231 2211 5151 990
Swift code (BIC)	CCBPFRRPPNAN

Ne pas oublier (quelque soit le mode de paiement)
de préciser le nom du bateau ou le numéro de voile sous lequel vous vous inscrivez.
- 5.4 Les charges supplémentaires d'un paiement seront à la charge du concurrent.
- 5.5 Les droits d'inscription comprennent la mise à l'eau, la mise à terre, la place au port jusqu'au samedi 6 mai, cadeaux d'accueil, trois entrées par bateau pour toutes les manifestations officielles, pot après régates, repas des équipages et dîner officiel.

6. ENREGISTREMENT

- 6.1 Tous les bateaux doivent s'enregistrer. L'enregistrement définitif et la pesée des équipages

auront lieu à Tréboul le lundi 1^{er} mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le mardi 2 mai de 9h00 à 12h00. L'inscription sera terminée à l'achèvement de l'enregistrement.

6.2 Les instructions de course seront disponibles après achèvement de l'enregistrement

6.3 Le grutage aura lieu le lundi 1^{er} mai de 9h30 à 12h00 et le mardi 2 mai de 9h00 à 10h30.

7. JAUGE ET VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

7.1 Règle de Classe 13.30 : pesée des équipages pendant l'enregistrement.

7.2 Le contrôle et l'inspection de l'équipement des bateaux et des voiles auront lieu avant le début des courses les 1^{er} mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ainsi que le 2 mai de 9h00 à 12h00 selon les directives de la Commission Technique de l'IDA.

7.3 Seules les voiles préalablement jaugées seront admises.

7.4 Pas plus de huit voiles pourront être inscrites à cette épreuve.

7.5 Les bateaux ne pourront utiliser que les huit voiles déclarées sur la liste déposée à l'inscription sauf avec l'autorisation préalable du jury international et seulement lors de circonstances exceptionnelles.

7.6 Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant l'épreuve et les bateaux devront se conformer aux instructions du Jaugeur.

8. PROGRAMME

Lundi 1 ^{er} mai	Chaine d'inscription	9h00/12h00 et 14h/18h	
	Grutage	9h30/12h00	
	Briefing Course des champions *	12h00	
	Course des champions *	15h00	
	Mardi 2 mai	Chaine d'inscription	9h00/12h00
	Grutage	9h00/10h30	
	Briefing et météo	10h30	
	Courses	14h00	
	Repas des équipages Dragon	20h00	
	Mercredi 3 mai :	Briefing et météo	10h30
	Courses	13h00	
	Jeudi 4 mai :	Briefing et météo	10h30
	Courses	13h00	
	Vendredi 5 mai :	Briefing et météo	10h30
	Courses	13h00	
	Dîner officiel	20h00	
	Samedi 6 mai :	Briefing et météo	10h30
	Courses	13h00	
	Remise des prix	après les courses	
Grutage	après les courses (pas avant 15h)		

Le samedi 6 mai, aucune procédure de départ ne sera lancée après 16h00.

Le Comité de Course peut lancer plus de deux courses n'importe quel jour si nécessaire.

* La Course des champions se fera sur invitation.

9. PARCOURS

Les parcours seront du type aller – retour en Baie de Douarnenez.

10. JURY INTERNATIONAL

Les décisions du jury international désigné selon la RCV 89.2(b) seront sans appel comme prévu par la RCV 70.5.

11 TROPHEES ET PRIX

- 11.1** Un trophée Amateurs sera attribué au barreur du bateau vainqueur dans la Flotte Amateur du Grand Prix Guyader.
- 11.2** L'article 22 du Code de Classification des Coureurs de World Sailing s'applique, et tout l'équipage doit avoir une classification valide groupe 1. Les concurrents sans classification seront affectés en groupe 3.
- 11.3** Un bateau inscrit dans la Flotte Amateur pour le Trophée Amateur sera automatiquement inscrit en Flotte Open et pourra prétendre aux prix et trophées dans les deux flottes.
- 11.4** Les détails du Code de Classification des Coureurs de World Sailing et les informations pour demander une classification se trouvent sur le site de World Sailing <http://www.sailing.org/classification>.
- 11.5** La date limite de réception des inscriptions valides en Amateur est de 1 mois avant la date de clôture des inscriptions, soit le 1^{er} avril. L'inscription doit comprendre la liste complète de l'équipage et faire apparaître la classification, le numéro ISAF et la date d'expiration de la classification pour chaque équipier. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.
- 11.6** Tout l'équipage doit être en possession d'une classification valide avant cette date, et qui n'expire pas avant le dernier jour de l'épreuve. Si un bateau régulièrement inscrit et accepté doit changer un équipier, le nom du nouvel équipier avec le numéro ISAF valide doit être soumis à l'Autorité Organisatrice et au Jury International pour approbation.
- 11.7** La liste de tous les équipages sera affichée sur le Tableau Officiel ou sur le site.
- 11.8** L'heure limite de dépôt des réclamations sur la Classification est l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour de course.
- 11.9** Les différentes récompenses :
- Classement Général :
 - Les trois meilleurs bateaux seront récompensés.
 - Les vainqueurs de chaque course recevront des prix.
 - Classement Amateur :
 - Les trois meilleurs bateaux du Trophée Amateur où tout le monde à bord est un coureur Classification 1 World Sailing seront récompensés.
 - Classement Open France Dragon :
 - Les trois meilleurs équipages français seront récompensés.
 - Prix Spécial Jeune :
 - Le premier bateau « Jeune » (Equipage de moins de 100 ans) sera récompensé.
 - Prix Spécial Classique :
 - Le premier bateau « Classique » (Dragon de plus de 25 ans) sera récompensé.

12. CLASSEMENT

- 12.1** 13 courses sont prévues.
- 12.2** Trois courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Si plus de 5 courses sont courues, le plus mauvais résultat sera retiré.
- 12.3** Il sera établi trois classements : un classement Général, un classement Amateur et un classement Open de France.

13. BATEAUX ENTRAINEUR / ASSISTANCE

- 13.1** Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres supports de concurrents peuvent utiliser des bateaux assistance pour suivre les concurrents sur l'eau. Ils devront s'enregistrer auprès du bureau de l'épreuve avant le début de la première course prévue, en fournissant les caractéristiques de leurs bateaux et l'identification distinctive, qui devra comprendre un pavillon BLANC portant les 3 lettres du Code de Nationalité de leur pays d'origine (hauteur minimum 120 mm).
- 13.2** Les bateaux entraîneur/assistance ne doivent pas remorquer les concurrents vers le parcours

(sauf si requis par le Comité de Course) et ne peuvent remorquer les bateaux à terre qu'après que le dernier concurrent a fini la dernière course du jour.

- 13.3** Les bateaux assistance ne doivent pas entrer en contact physique avec les bateaux qu'ils assistent entre deux courses.
- 13.4** Rappel : les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres supports de concurrents doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ et des marques sous le vent et de tout Dragon en course à partir du signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la dernière course du jour, ou que toutes les courses ont été annulées.
- 13.5** Les droits de port sont offerts pour ces bateaux. Grutage aller-retour : 60 euros payés directement à l'enregistrement.

14. RADIOS VHF

- 14.1** Des informations sur la course seront diffusées par VHF marine (152 – 162 MHz). Le canal sera défini dans les instructions de course. L'organisateur rappelle aux concurrents que l'utilisation de la VHF est régie par les lois en vigueur. Il est de la responsabilité du propriétaire/barreur de respecter toutes les obligations légales pour avoir à bord et utiliser une radio VHF.
- 14.2** Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette épreuve exclusivement à leurs propres risques et périls. Voir la Règle 4, Décision de courir. Aucune responsabilité ne sera acceptée par la Société des Régates de Douarnenez pour des dommages matériels ou des blessures ou décès avant, pendant ou après l'épreuve.

La personne responsable/barreur certifie que le dispositif de grutage utilisé pour lever son bateau est conforme aux normes européennes.

16. ASSURANCE

Les propriétaires et leurs équipages doivent maintenir une assurance au tiers d'un équivalent de 1.600.000 € au moins, contre pertes, avaries ou blessures de personnes, bateaux ou matériel à tout moment et en tous lieux depuis leur arrivée jusqu'au départ de Douarnenez. Les organisateurs exigeront la preuve écrite d'une telle assurance avant l'enregistrement définitif de l'inscription. Les bateaux assistance/entraîneur devront également présenter une assurance lors de leur passage à la chaîne d'inscription.

17. DROIT À L'IMAGE

Les droits à l'image appartiennent à la Société des Régates de Douarnenez et Sea to See. En participant au Grand Prix Guyader, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte à la Société des Régates de Douarnenez et à ses partenaires le droit perpétuel de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative aux Grand Prix Guyader, toute image de lui-même ou de son bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée Grand Prix Guyader à laquelle participe le concurrent.

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez

Tel : 02 98 74 36 84 – Mail : srdouarnenez@orange.fr

René BIDEAU : 0033 (0)661 82 88 65 - Email : rene-grandprixguyader@orange.fr

Fred GOURLAOUEN : 0033 (0)688 56 90 53 – Email : freddragondz@orange.fr